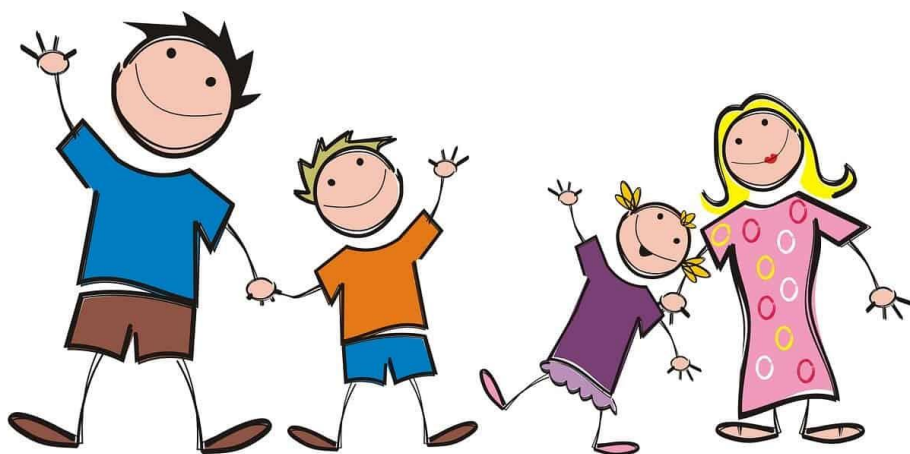


Livret d'accueil

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
MAURICE MARTINON

En tant que parent, vous participez à la réussite scolaire de votre enfant. Votre place est reconnue car vous êtes membre de la communauté éducative et en ce sens, vos compétences dans l'éducation de votre enfant, sont complémentaires à celles des professionnels de l'éducation.

En les mobilisant à l'école, votre enfant prend conscience de l'importance que vous accordez à sa scolarité.



Bienvenue à l'école !

C'est une étape importante qui va s'accompagner de changements.

Afin que cette transition s'effectue dans de bonnes conditions, nous avons regroupé dans ce petit livret les renseignements et les conseils qui nous paraissent importants pour vous et pour le bien-être de votre enfant.

Dans ce livret d'accueil, vous trouverez les informations pratiques concernant l'école, l'équipe éducative et le périscolaire.



1, rue des écoles
79 100 SAINTE-VERGE
05-49-68-15-42

E-mail : ce.0790346X@ac-poitiers.fr

HORAIRES semaine en 4 jours et demi



LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI matin : 9h00-12h00

LUNDI et JEUDI après-midi : 13h30-16h30

MARDI et VENDREDI après-midi : 13h30-15h00

Nous vous rappelons que pour tous les élèves, l'accueil se fait 10 minutes avant l'horaire indiqué soit 8h50 le matin et 13h20 l'après-midi.

L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

PS-MS : **Manon CARN** et Elaura FAIA (ATSEM)

MS-GS **Laëtitia GONÇALVES** et Andressa DIAS (ATSEM)

(Directrice) déchargée le JEUDI par **Aline CARBONNIER**

GS-CP **Anne MAURY**

CE1-CE2 **Karine BOUCHETEAU**

CM1-CM2 **Carole PIOU**

PERSONNEL COMMUNAL

MENAGE : Sylvie RABY-NOVELLO, Véronique GOUSSE, Elaura FAIA,

CANTINE : Yvette FORATIER, Mickaël Levesque

TRANSPORT SCOLAIRE et BIBLIOTHEQUE : Sylvie RABY-NOVELLO

GARDERIE DU MATIN : Béatrice TEILLET, Stéphanie DIEUMEGARD

GARDERIE DU MERCREDI : Véronique GOUSSÉ

GARDERIE DU SOIR : Béatrice TEILLET, Stéphanie DIEUMEGARD

SURVEILLANCE DE COUR CANTINE : Béatrice TEILLET, Sylvie RABY-NOVELLO, Véronique GOUSSÉ

TAP : Nathalie MIRAULT (responsable organisation)

Sylvie RABY-NOVELLO, Elaura FAIA, Véronique GOUSSÉ, Marion BASSET, Béatrice TEILLET, Stéphanie DIEUMEGARD, Yvette FORATIER, Sophie PRETTE



APE : Association des Parents d'Elèves

L'A.P.E. réunit des parents volontaires et bénévoles qui souhaitent s'investir dans la vie de l'école au profit des enfants. Elle organise différentes manifestations au cours de l'année permettant d'aider au financement de sorties, de projets et de matériels. Les demandes d'informations seront à faire par écrit via la boîte aux lettres, ou par mail : ape.sainte.verge@gmail.com

RPE : Représentants des Parents d'Elèves

Les élections des représentants des parents d'élèves (RPE) au conseil d'école se dérouleront courant octobre. Chaque parent est électeur et éligible. Si vous souhaitez vous présenter en tant que RPE, veuillez en faire part à la directrice début septembre.

Les RPE invitent les parents à leur faire part de leurs questions ou suggestions concernant le fonctionnement de l'établissement lors des 3 conseils d'école de l'année scolaire par écrit via la boîte aux lettres ou par mail : rpesainteverge@gmail.com

RASED : Réseau d'Aide Spécialisée pour les Elèves en Difficultés

05 49 66 76 23

48, rue Marcellin Berthelot 79100 THOUARS

Ce réseau de personnes ressources complète l'équipe enseignante et apporte une aide aux enfants sur le plan psychologique, pédagogique....

Murielle Guérineau (maitresse E) : C'est une enseignante spécialisée qui aide les élèves manifestant des difficultés persistantes dans les apprentissages. Elle intervient sur le temps scolaire à la demande des enseignants.

Chloé Guérrin (psychologue scolaire) : elle intervient sur l'école ou au RASED sur demande des parents ou des enseignants pour des troubles scolaires, comportementaux, des difficultés familiales et/ou éducatives.

Ariane Huyvelde (enseignante référente) : elle fait le lien entre les familles et l'ensemble des professionnels qui accompagnent enfants en situation de handicap.



OBLIGATION SCOLAIRE ET ABSENCES

L'école est obligatoire à partir de 3 ans et donc seules les absences pour raisons valables sont autorisées (santé, RDV médical, raisons familiales impérieuses etc...). Pour toutes les autres raisons, un rappel à la loi est fait (vacances hors période).

Les parents des élèves en maternelle s'engagent à assurer une bonne fréquentation scolaire de leur enfant. **Les retards doivent être ponctuels et justifiés auprès de l'enseignante concernée.**

► En cas d'absence, les parents sont tenus d'en informer l'école le plus rapidement possible par l'application EDUCARTABLE ou encore par téléphone (un répondeur étant activé). Toute absence doit être justifiée.

► En cas d'absences régulières (dentiste, orthophoniste, CMPP, ...) pendant le temps de classe, un formulaire sera à remplir (à demander à l'enseignante de la classe en début d'année) et à retourner à l'enseignant de la classe.

► En cas d'absences répétées non justifiées (4 demi-journées), la directrice est tenue de les signaler à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale. Un rappel à la loi vous sera fait par courrier.



HYGIÈNE ET SANTE

Pour fréquenter l'école, un enfant doit être en bonne santé. Un enfant malade doit rester à la maison pour se rétablir. Un certificat médical n'est exigé qu'en cas de maladie contagieuse qui entraîne une éviction scolaire (coqueluche, rougeole, oreillons, rubéole, gale, ...).

La prise de médicaments à l'école n'est pas autorisée sauf si vous venez l'administrer sur la pause méridienne si nécessaire.

Dans le cas où votre enfant souffrirait d'une **maladie chronique** nécessitant une prise de médicament sur le temps scolaire (allergies, asthme, diabète,...), il faut rédiger un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Le formulaire est à demander à la directrice et sera complété par le médecin traitant.

Une serviette de table est demandée pour les enfants de maternelle qui mangent à la cantine et peut être apportée par les autres élèves qui le souhaitent.

La présence des poux étant régulière à l'école, il est souhaitable que les enfants soient surveillés très régulièrement et traités préventivement.

SÉCURITÉ

L'école est équipée d'un **visiophone** qui permet de contrôler l'accès des personnes sur le temps scolaire.

Une **autorisation de diffusion** sera donnée seulement aux nouveaux élèves et sera valable pour toute la scolarité de votre enfant sauf si vous changez d'avis. Elle concerne la diffusion sur tout support papier de photos et de textes, d'enregistrements sonores et vidéos des élèves sur l'application EDUCARTABLE ou sur des cahiers, des affichages.

Mise en place d'exercices d'évacuation et de confinement :

► 3 exercices d'évacuation pour préparer les élèves à faire face à l'incendie
► 3 exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) en cas d'évènements graves inhabituels.

- 2 exercices attentat/intrusion pour faire à une éventuelle attaque terroriste ou autre avant les vacances d'octobre
- 1 exercice de confinement en cas de risques majeurs accident nucléaire ou industriel

L'enfant est sous la responsabilité des parents à partir de 16h30. En cas de retard, l'enfant sera conduit en garderie ou peut attendre à l'extérieur de l'école, en fonction de son âge, sur demande des parents.

Le règlement intérieur s'inspire du règlement départemental et inclura les chartes de laïcité et d'internet. Chacun d'entre vous doit en faire une lecture attentive et en discuter avec son enfant.

MATERIEL SCOLAIRE- VETEMENTS

Les enfants doivent toujours être en possession de leur matériel et ce jusqu'à la fin de l'année. Les livres (manuel scolaire, livre de la BCD, de la bibliothèque municipale ...) prêtés par l'école sont **placés sous leur responsabilité**. En cas de détérioration, nous vous demanderons de remplacer l'ouvrage concerné à l'identique.

Les enfants étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques et parfois salissantes, il est important que **vous les habilliez de façon pratique** pour favoriser leur autonomie. N'oubliez pas de **marquer leurs affaires** pour que l'on puisse les reconnaître.



APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Elles se feront après la classe de **15h30 à 16h30 le mardi et le vendredi** pour aider les élèves sur des difficultés passagères après une récréation de 30 mn.

ALIMENTATION

Veillez à informer la directrice et la municipalité en cas d'allergie alimentaire.

Pour son anniversaire, votre enfant peut apporter un goûter ou des bonbons. Nous vous demandons de faire dans la simplicité (brioche par exemple, paquets de bonbons individuels, ...). Le goûter devra obligatoirement être acheté mais il n'y a aucune obligation.

Les friandises sont réservées aux jours de fête, elles doivent être remises à l'enseignant qui se chargera de la distribution.

Merci de veiller à ce que votre enfant ait pris un bon petit déjeuner car il n'y a pas de collation dans la matinée.



COMMUNICATION



La **permanence téléphonique** de l'école fonctionnera toujours sans interruption par le biais du répondeur, les messages seront relevés à différents moments de la journée. Pour tout message laissé, n'oubliez pas d'indiquer **le nom, le prénom et la classe de votre enfant**, nous vous recontacterons si nécessaire. **05-49-68-15-42**

Vous trouverez des informations sur les différentes instances liées à l'école (garderie, cantine, TAP, APE, RPE), des activités faites en classe et au périscolaire sur l'application EDUCARTABLE. Un code vous sera remis en début d'année pour accéder aux informations concernant la classe de votre enfant.



La **directrice sera déchargée le JEUDI toute la journée**, vous pourrez donc facilement la rencontrer ou la contacter à ce moment-là.

En cas de **changement de situation familiale** (déménagement, séparation des parents...), **veuillez-nous en informer**.

Les enseignants se doivent de s'entretenir avec les parents une fois durant l'année scolaire de **manière collective (réunion de classe)** et une fois de **manière individuelle**.

Pour tout problème émanant d'une classe, **veuillez en parler directement sans attendre avec l'enseignante concernée**. Si le problème persiste, veuillez en informer la directrice.

GARDERIE-CANTINE-TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

► **Cantine (3,40 €)** : Inscription chaque matin pour le midi.

Tel : 05.49.66.62.82 **Mail** : cantinesainteverge@hotmail.com

► **Garderie** : (35cts du quart d'heure pour le matin et 47cts pour le soir) 7h00 - 8h50 et 16h30-18h45. 12h30 pour le mercredi

Inscription chaque matin pour le soir. En cas de changement, veuillez-nous en informer par message téléphonique et contacter la cantine **pour réserver un goûter**. **Mail** : garderie.sainteverge@gmail.com

► **TAP (1,22 €)**: le mardi et le vendredi de 15h à 16h30. Pour tout renseignement, merci de vous adresser à **Mme MIRAULT**, joignable à la mairie au **05-49-66-05-17** **Mail** : communesteverge@gmail.com

